

# La protection des innovations variétales, un outil juridique indispensable

L'Union Française des Semenciers est une organisation professionnelle qui représente 130 entreprises semencières implantées dans 62 départements français. Elles ont pour activités l'amélioration des plantes, la production et la mise en marché de semences pour l'agriculture, les jardins et les paysages. Au sein des filières, les semenciers participent à la construction d'une activité économique structurée, dynamique, responsable et pérenne.

La semence est un concentré d'innovations génétiques apportées par l'amélioration des plantes. Fruit de la recherche et d'investissements importants des semenciers, elle bénéficie d'un dispositif de protection de la propriété intellectuelle adapté.

17 rue du Louvre  
75001 Paris - France  
Tel : +33 (0)1 53 00 99 30  
info@ufs-asso.com  
www.ufs-semenciers.org



emphase

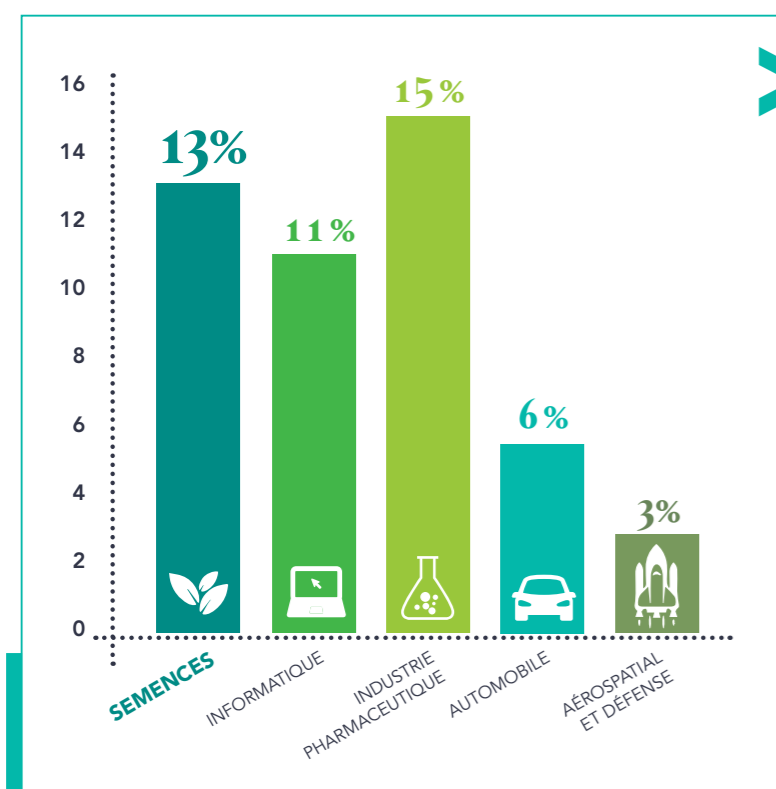


Crédits photos : © UFS / © Jouffray Drillaud / © Fotolia.com - Photographes : Kiattisak, goodluz, Tryfonov, Countrypixel, ValentinValkov, Maya Kruchanov, Philippe Kamal, Pankomelet

# Comme les artistes ou les industriels, les semenciers ont droit à la protection de leurs créations

La création variétale est le fruit de recherches longues et coûteuses. En moyenne, la recherche et le développement nécessaires pour créer de nouvelles variétés de plantes requièrent entre **10 et 15 ans** et des **investissements conséquents**, représentant 13% du chiffre d'affaires de l'entreprise.

La propriété intellectuelle renforce la valeur et l'importance des innovations variétales. Elle contribue de ce fait à stimuler les moyens investis dans l'amélioration des plantes. Elle participe ainsi à **élargir la biodiversité** des plantes cultivées et crée un cercle vertueux garantissant que les agriculteurs et les consommateurs bénéficient durablement de cette diversité.



**PART DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSACRÉ À LA RECHERCHE ET AU DÉVELOPPEMENT DANS DIFFÉRENTS SECTEURS D'ACTIVITÉS**



Source : The 2016 EU Industrial R&D Investment Scoreboard, European Commission

# Deux systèmes de protection coexistent en Europe

## LE CERTIFICAT D'OBTENTION VÉGÉTALE



**PROTÈGE UNE VARIÉTÉ.** La variété doit être suffisamment homogène pour pouvoir être décrite afin de garantir l'authenticité à l'agriculteur. Elle est distincte des variétés existantes et stable au cours des reproductions successives.



La validation de ces critères est réalisée par le Geves, groupement d'intérêt public placé sous l'autorité du ministère de l'Agriculture. Il agit selon les principes de la convention de l'Union pour la Protection des Obtentions Végétales (UPOV).



**Durée de protection 25 ans**



Les variétés protégées sont utilisables librement pour la création de nouvelles variétés. **C'est l'exception du sélectionneur.**

Quel que soit le type de protection intellectuelle, l'agriculteur peut prélever une partie de sa récolte pour réensemencer ses champs ; on appelle ces graines des « semences de ferme ».

**C'est le privilège de l'agriculteur,** qui nécessite néanmoins une juste rémunération du chercheur.

## LE BREVET



**PROTÈGE UNE CARACTÉRISTIQUE SPÉCIFIQUE utilisable dans une plante,** à condition qu'elle n'existe pas spontanément.

**L'innovation doit être nouvelle,** impliquer une activité inventive et être susceptible d'application industrielle.



**Le brevet est délivré** par l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI) ou par l'Office Européen des Brevets.



**Durée de protection 20 ans**



**La caractéristique protégée peut être utilisée** avec l'accord du titulaire du brevet, pour la création de nouvelles variétés.

## LES ÉTAPES-CLÉS DE LA PROTECTION INTELLECTUELLE DANS LE DOMAINE DU VÉGÉTAL



## QU'EST-CE QU'UNE VARIÉTÉ VÉGÉTALE ?

Une **espèce** est un groupe de plantes possédant des formes voisines et des caractères physiologiques et génétiques proches. Au sein d'une espèce, une **variété** est un sous-groupe de plantes dotées de caractéristiques communes telles que la couleur, la taille, etc.

Par exemple, la pomme et la poire sont des espèces différentes. Granny Smith, Golden Delicious et Gala sont des variétés de pommes. Conférence et Williams sont des variétés de poires.